

Accords-cadres d'instrumentation scientifique



www.cnrs.fr

Collaboration CNRS - AMUE

Journées achat – AMUE – 15 janvier 2013

CNRS – DDAI – Jean-Marc BOIVENT – Adjoint et Responsable du pôle achat

Sommaire



P. 02

- I. Définitions
- II. Le dispositif existant au CNRS
- III. Bilan des accords-cadres : 01/01/2009 au 31/12/2012
- IV. Le nouveau dispositif CNRS-AMUE
- V. Le périmètre technique des accords-cadres
- VI. Les avantages des accords-cadres
- VII. La procédure de passation du marché subséquent
- VIII. Point d'étape - éléments de calendrier



P. 03

I. Définitions

- **Accord-cadre**

Les accords-cadres sont les contrats conclus entre un des pouvoirs adjudicateurs définis à l'article 2 du CMP 2006 et des opérateurs économiques publics ou privés, ayant pour objet d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période donnée, notamment en ce qui concerne les prix et, le cas échéant, les quantités envisagées.

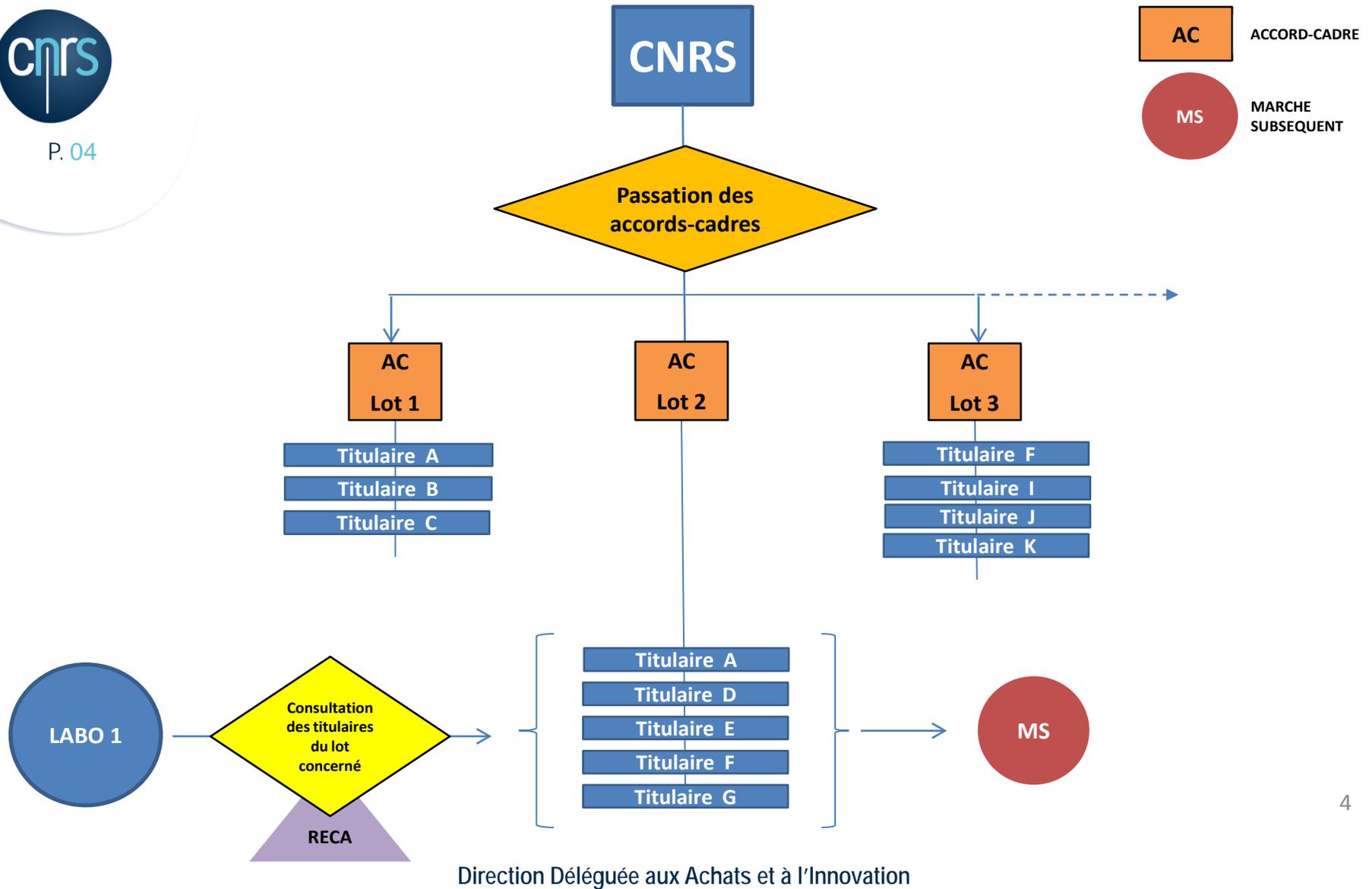
- **Marché subséquent**

Les marchés passés sur le fondement d'un accord-cadre sont des documents écrits qui précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre. La conclusion des marchés passés sur le fondement d'un accord-cadre intervient soit lors de la survenance du besoin, soit selon une périodicité prévue par l'accord-cadre.

II. Le dispositif existant au CNRS



P. 04



III. Bilan des accords-cadres CNRS

01/01/2009 – 31/12/2012 (4 ans)



P. 05

- **Volumétrie des marchés subséquents**

Lot 1 : spectrométrie de masse → 85

Lot 2 : spectrométrie RMN, IRM et RPE → 35

Lot 3 : spectrométrie électronique et ionique → 7

Lot 4 : diffraction X → 40

Lot 5 : spectroscopie optique → 55

Lot 6 : lasers impulsionnels → 70

Lot 7 : microscopie électronique et ionique → 55

Lot 8 : microscopie photonique → 90

Lot 9 : microscopie à champ proche → 40

Lot 10 : séquenceurs d'ADN haut débit magnétiques → 20

Lot 11 : appareils de mesure des propriétés → 10

507 remises
en
compétition
sur 4 ans

Env.
40 millions
par an

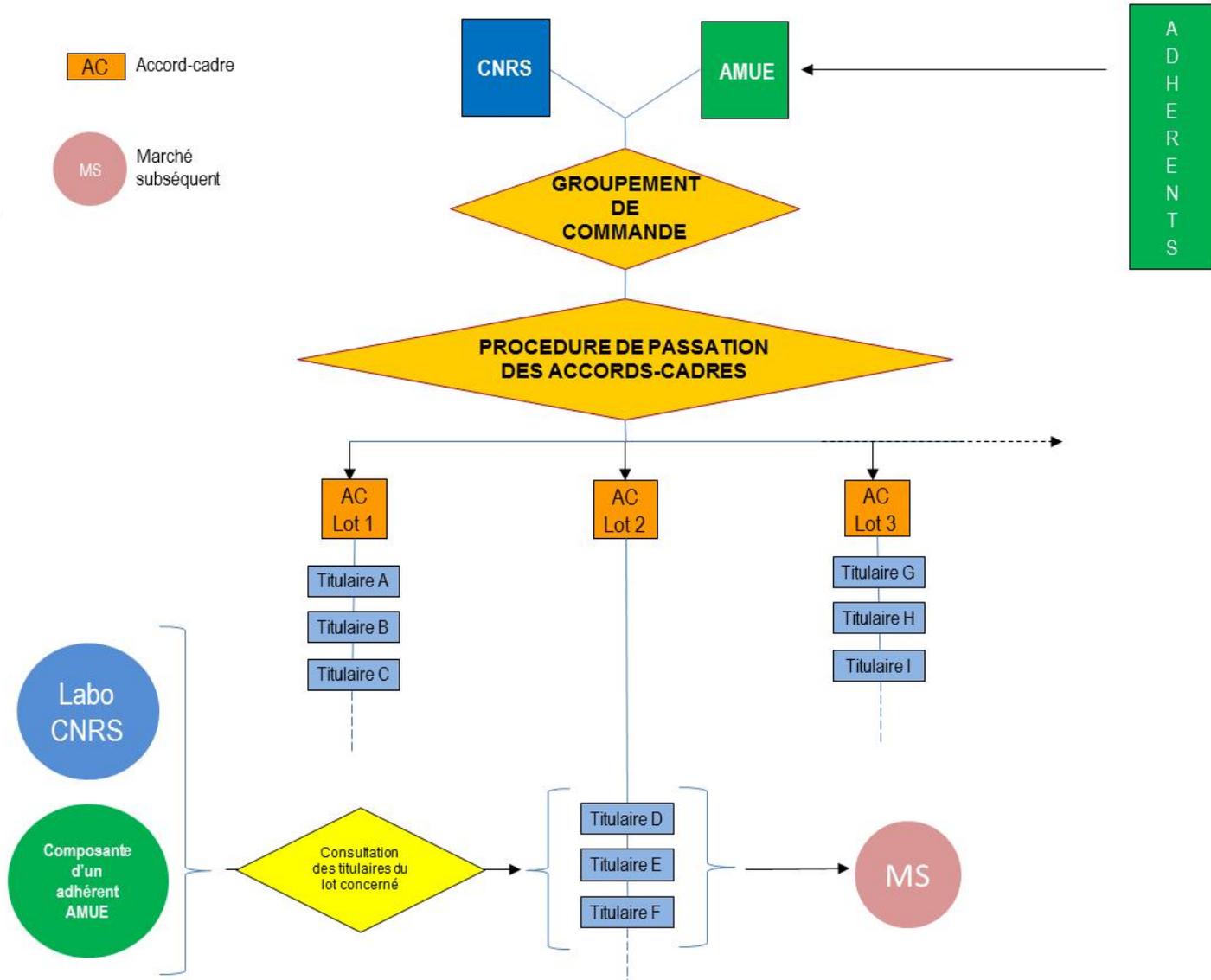
IV. Le nouveau dispositif CNRS-AMUE



P. 06

AC Accord-cadre

MS Marché subséquent



Direction Déléguée aux Achats et à l'Innovation

V. Périmètre technique de l'accord-cadre



P. 07

L'accord-cadre porte sur :

L'acquisition ou la location, la livraison, l'installation, la mise en service, et la formation à l'utilisation d'instruments scientifiques.

L'objet est complété le cas échéant de prestations complémentaires (accessoires à l'instrument principal, consommables, extensions de garantie et prestations de maintenance, déménagement,...)



La cible : les instruments présentant un caractère récurrent dans les laboratoires et qui nécessiteraient en l'absence d'accord-cadre la passation d'une procédure formalisée.

V. Périmètre technique de l'accord-cadre



P. 08

12 lots

- Lot 1 : microscopie électronique et ionique
- Lot 2 : microscopie à champ proche
- Lot 3 : microscopie photonique
- Lot 4 : spectrométrie RMN, IRM et RPE
- Lot 5 : appareils de génération et/ou analyse de rayons X
- Lot 6 : spectrométrie de masse
- Lot 7 : spectroscopie vibrationnelle et de fluorescence
- Lot 8 : spectrométrie électronique et ionique
- Lot 9 : lasers impulsionnels
- Lot 10 : appareils de mesure des propriétés magnétiques
- Lot 11 : séquenceurs d'ADN haut débit
- Lot 12 : cytomètres (analyseurs et trieurs de cellules)

De 3 à 12
titulaires
par lot

VI. Les avantages des accords-cadres



P. 09

Sur la procédure de passation du marché

- **Un large éventail de fournisseurs référencés**
 - Réponse à la diversité des besoins des laboratoires
- **Des modalités de passation des marchés simplifiées**
 - Un DCE pour les marchés subséquents simplifié (Documents types à disposition)
 - Transmission du DCE directement aux titulaires
 - Dérogation à la mise en concurrence possible
 - Pas de dossier de candidature à (re)fournir par les fournisseurs
 - Une automatisation des remises en compétition (RECA)
- **Des délais de procédure raccourcis**
 - De 3 à 6 semaines env.

VI. Les avantages des accords-cadres



P. 010

Un cadre contractuel renforcé

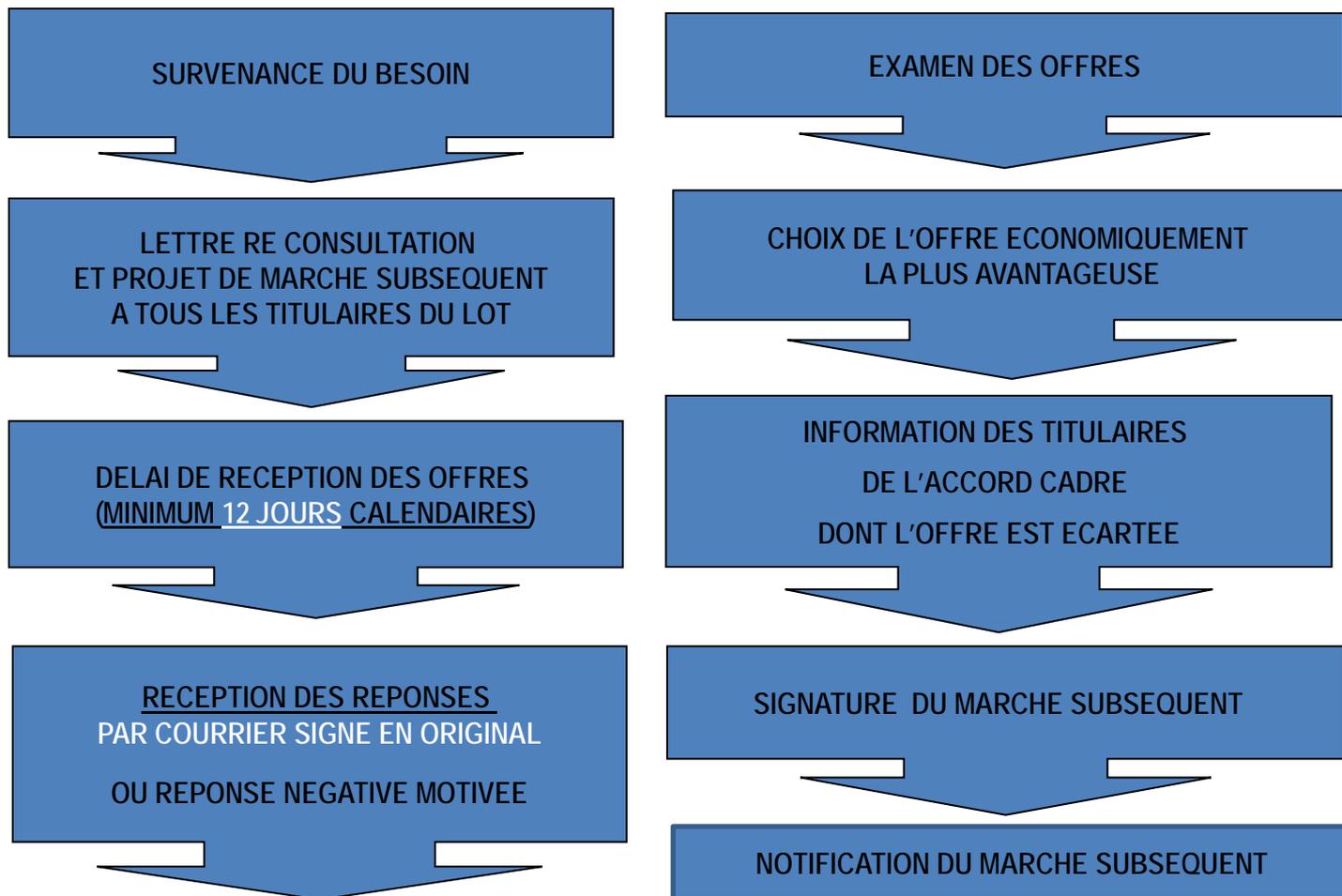
- L'accord-cadre : contrat de « premier niveau » applicable à tous les marchés subséquents
 - Obligations contractuelles
 - Emballage, transport et livraison
 - Garantie
 - SAV
 - ...
 - Pénalités associées
 - Livraison
 - Mise au point ou réparation
 - ...
- Le marché subséquent : contrat de « second niveau », définit précisément le besoin et précise ou ajoute certaines clauses contractuelles

VII. La procédure de passation du marché subséquent



P. 011

1- Procédure AVEC remise en compétition

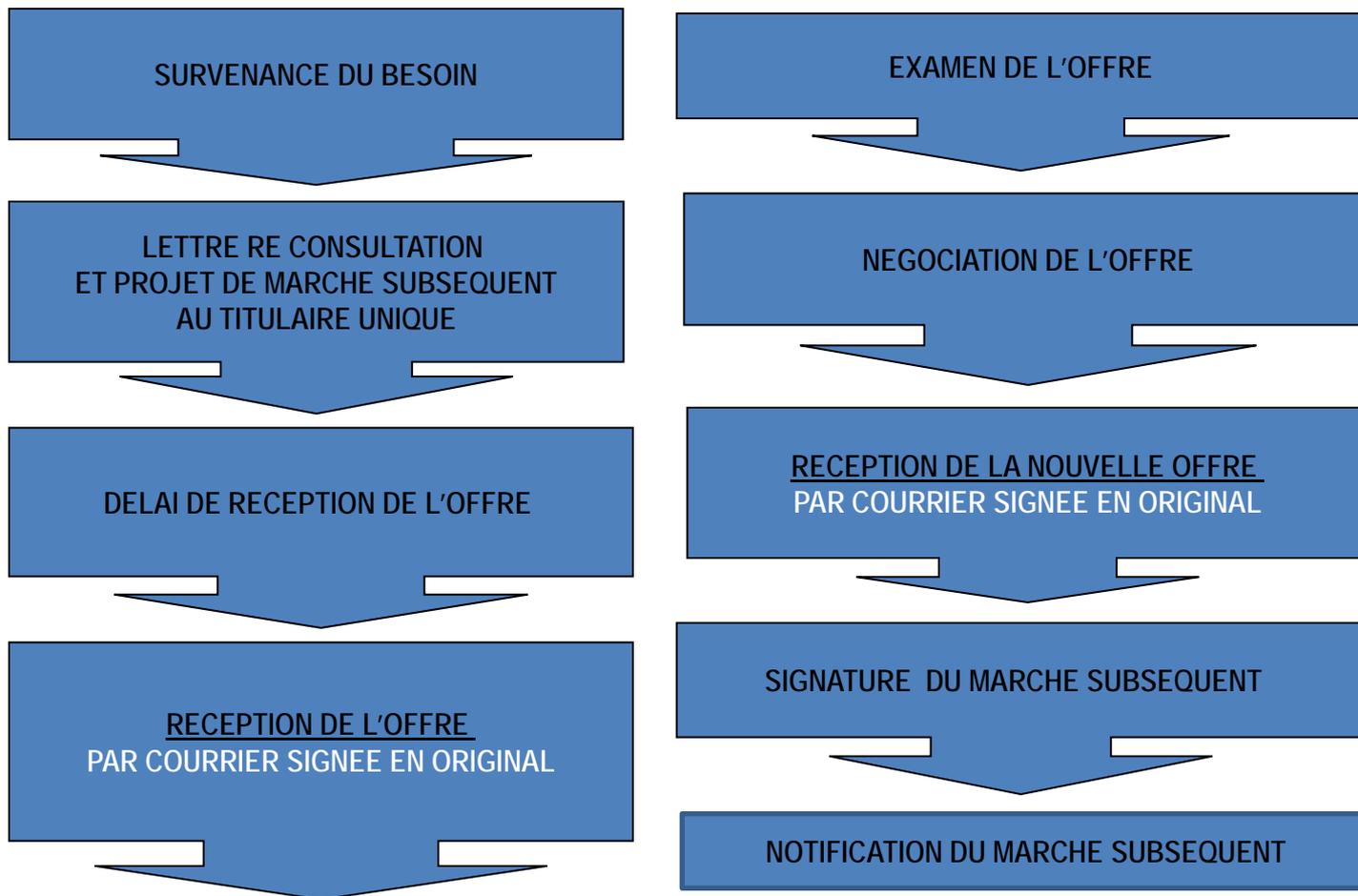


VII. La procédure de passation du marché subséquent

2- Procédure SANS remise en compétition



P. 012



VIII. Point d'étape – Eléments de calendrier



P. 013

PUBLICATION DE L'AAPC
08/10/2012

ANALYSE DES CANDIDATURES
14/12/2012

ANALYSE DES OFFRES
15/12/12 – FIN FEVRIER 2013

NOTIFICATION DES ACCORDS-CADRES
MARS 2013

DEBUT D'EXECUTION
DES ACCORDS-CADRES
MARS 2013

ORDONNANCE DU 06 JUIN 2005

67
candidatures
reçues

5
candidatures
rejetées pour
irrégularité

95 offres
recevables



P. 014

Contributions à ce projet collaboratif :

AMUE : Natacha BEDHIAF

CNRS : Jean-Marc BOIVENT, Bruno MOAL, Sébastien TURCI

INSERM : Morgane VINCENT

Université de Lorraine : Olivier Bérard